

Dossier : 02 08 83

Date : 2004.06.11

Commissaire : M^e Diane Boissinot

**GRUPE BIO SERVICES/ LE GROUPE
DESFOR**

le demandeur

c.

Laval (Ville)

l'organisme

-et-

CDG Environnement Ltée

le tiers

CONSTAT

Vu les déclarations des parties au début de l'audience tenue le 10 juin 2004 en la ville de Québec, la Commission d'accès à l'information constate qu'elles en sont arrivées à un règlement hors cour.

EN CONSÉQUENCE, la Commission

FERME le dossier.

Québec, le 11 juin 2004

DIANE BOISSINOT
Commissaire

Avocat du demandeur :
M^e Pierre Laurin

Avocat du tiers :
M^e Pierre Soucy

Avocat de l'organisme :
M^e Geneviève Asselin

03 06 40

- 2 -

2004-02-06